

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 Paris, France – L'Église adventiste de France est officiellement membre de la Fédération protestante de France
- 2 New York, USA – Les femmes adventistes plaident pour l'égalité des femmes
- 3 Silver Spring, Maryland, USA – Synergie des différents départements

Fédération protestante de France

- 4 Paris, France - La Fédération protestante de France s'enrichit de 5 nouvelles Unions ou fédérations d'Églises
- 5 Paris, France - Liberté religieuse, questions théologiques et éthiques : deux recommandations des délégués de la FPF
- 5 Papeete, Tahiti - Les protestants de Polynésie célèbrent l'arrivée de l'Évangile

Alliance évangélique française

- 6 Paris, France – Droits de l'enfant et adoption
- 6 Montreuil, France - Création de la coordination protestante de Montreuil

Nouvelles œcuméniques

- 7 Bielefeld, Allemagne – Les chrétiens se préparent à accueillir les visiteurs à l'occasion de la coupe du monde de football

Liberté religieuse

- 7 Londres, Angleterre – Une compagnie aérienne très scrupuleuse pour ne pas choquer les croyants musulmans
- 8 Vancouver, Canada – Autorisation du port du kirpan pour les jeunes sikhs

Bulletin publié par le Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)

BP 100
30, avenue Emile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex,
France

Rédaction :

Tél. : 01 64 79 87 00
Fax : 01 64 79 87 19
E-Mail : communications@ufbsda.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Directeur de publication

Jean-Paul BARQUON

Rédaction

Jean-Paul BARQUON

Correspondants

Philippe AUROUZE
Jean-Jack CHAFOGRACK
Michel MAYEUR
Denis ROSAT

Secrétariat administration

Suzie SAUVAGNAT

Nouvelles des Églises adventistes

(BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – L'Église adventiste de France est officiellement membre de la Fédération protestante de France

Depuis le 11 mars 2006, l'Église adventiste du septième jour de France est membre de la Fédération protestante de France. Après deux années de probation, 13 ans de dialogue à travers une commission paritaire, tant sur le plan national que régional ou local avec le corps pastoral, 35 ans de collaboration au sein des organes de la jeunesse adventiste (J.A.) et du CPCV et plus de 50 ans de travaux avec l'Alliance biblique française au bénéfice des sociétés bibliques, l'Église adventiste de France a été acceptée au sein de la FPF, lors de sa dernière assemblée générale annuelle, les 11 et 12 mars derniers, à une très large majorité de voix.

Depuis l'existence de la loi de séparation des cultes de 1905, cette adhésion bien tardive restait inévitable dans le contexte français.

Interrogé par le service de presse adventiste, le pasteur Ulrich Frikart, président de la Division administrative eurafricaine, affirme : « *La Division se réjouit du vote positif de l'assemblée générale de la FPF et n'y décèle aucun problème théologique. Loin d'obliger l'Église adventiste de France à abandonner ses convictions de foi et les particularités qui font son identité, ou de limiter ses activités d'évangélisation et sa mission, nous pensons que de nouvelles possibilités s'offrent ainsi au témoignage de l'Église adventiste, sans parler de la crédibilité et de la légitimité de nos communautés qui, dans un contexte anti-religieux et anti-secte comme celui de la société française, en ressortent renforcées. Le comité plénier de la Division eurafricaine a laissé aux Unions la possibilité de déterminer individuellement et de manière autonome, leurs relations avec d'autres organisations d'Églises, et ce, tout en sauvegardant pleinement leur propre identité adventiste, selon les coutumes et la légis-*

lation des pays. La participation en tant que membres invités à des communautés de travail d'Églises chrétiennes, et une adhésion à une structure telle que la FPF ont été considérées comme une possibilité d'entretenir, au niveau des dirigeants, des contacts sur un plan évangélique et missionnaire. Il est à noter qu'en Espagne et en Italie, les Unions adventistes sont, depuis longtemps, membres d'une structure similaire et qu'aucune conséquence négative n'a été constatée, bien au contraire ».

Pour le pasteur Jacques Trujillo, président de l'UFA (Union des fédérations adventistes de France), « *notre conviction que le salut est un don de Dieu par grâce et par le moyen de la foi en Jésus-Christ, est partagée par l'ensemble des Églises membres de la Fédération protestante de France. Notre apport, ici, se trouve sans doute dans le rôle que nous accordons à la loi - les dix commandements en particulier - comme un vécu de la reconnaissance vis-à-vis de Dieu pour la liberté acquise, le salut donné, la création offerte et l'espérance promise ; mais aussi comme des indicateurs pour vivre cette liberté, cette grâce et cette espérance, ce qui peut faire de nous des ponts entre les « frères aînés », les juifs, et les chrétiens en général. Et puisque, semble-t-il, l'étymologie du mot « huguenots » vient de l'allemand « eidgenossen », ce qui signifie fédérés ou confédérés, nous nous réjouissons de vivre cette vocation, que nous nous approprions ainsi (que les Églises historiques nous le pardonnent), d'être des huguenots et de vivre loyalement l'esprit fédératif ».*

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
New York, USA – Les femmes adventistes plaident pour l'égalité des femmes

Lors de la 50^e session consacrée au statut de la femme, qui s'est tenue à l'ONU, à New York, du 27 février au 7 mars, sept femmes adventistes ont ajouté leurs voix à celles de milliers d'autres pour demander que des mesures soient prises sur les droits des femmes dans le monde entier.

Pour Viola Hughes, déléguée de l'Église adventiste auprès de l'ONU, « *La commission a traité de l'égalité des sexes et d'une plus grande participation des femmes*

à la vie active ». Elle a précisé que « *la violation des droits des femmes touche chaque aspect de leur vie* ».

La violation des droits des femmes se produit chaque fois qu'on refuse aux femmes l'accès à la propriété, à un emploi, lorsqu'elles font face à la violence dans leurs foyers, ou quand elles ne peuvent pas être représentées équitablement dans un gouvernement.

Plus de 6 000 femmes, représentant des ONG (organisations non gouvernementales) et venant de pays comme le Vietnam, le Nigeria, le Liban, l'Irak, la Birmanie, la Chine et le Pérou, ont assisté à ces réunions.

Deux départements de l'Église adventiste internationale, le département des ministères auprès des femmes et celui des affaires juridiques et de la liberté religieuse, ont rédigé une déclaration commune abordant les problèmes auxquels doivent faire face les femmes à travers le monde.

Ce communiqué a d'abord été soumis à la commission sur le statut des femmes, en janvier dernier. Il a ensuite été modifié et environ 1 000 copies ont été distribuées à cette rencontre. Cette déclaration souligne les six problèmes majeurs auxquels les femmes doivent faire face : l'illettrisme, la pauvreté, la santé, la charge de travail, les abus, le manque d'opportunités de formations, de conseils et de leadership.

Dans son atelier, intitulé « Préparer les jeunes femmes au leadership », Raquel Arrais, directrice associée au département des ministères pour les femmes de l'Église adventiste, a parlé du programme de son Église pour former les femmes au leadership. Plusieurs personnes ont demandé plus d'informations à ce sujet.

En dialoguant avec des représentantes du Nigéria, Raquel Arrais a évoqué la mutilation génitale, le trafic de personnes au Brésil, et le ministère auprès des femmes, dans lequel elle est impliquée.

Cette rencontre a permis de contacter des femmes du monde entier, grâce au Net, sur des problèmes qu'elles ont en commun et de

partager aussi avec elles l'action menée par l'Église adventiste pour les femmes.

(ANN/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Silver Spring, Maryland, USA – Synergie des différents départements

Au mois de mars, les représentants des différents départements de l'Église adventiste mondiale ont tenu différentes sessions consultatives au siège de cette Église. Ils ont ainsi pu partager leurs stratégies et leurs plans pour les cinq prochaines années.

Ces sessions de travail ont réuni les responsables des départements des 13 régions mondiales de l'Église adventiste, en vue de s'instruire et de partager leurs stratégies.

Le pasteur Jan Paulsen, président de l'Église mondiale, a souligné l'inquiétude des pasteurs des Églises locales, qui se sentent parfois déconnectés des initiatives qui sont prises unilatéralement sans leur participation.

Le pasteur James A. Cress, secrétaire de l'association pastorale de l'Église adventiste mondiale, a approuvé les remarques du pasteur Paulsen et a remarqué que le groupe était à la recherche de moyens plus efficaces pour combiner les priorités de l'Église avec le ministère pastoral.

Le directeur du département des affaires juridiques et de la liberté religieuse (PARL), John Graz, a affirmé : « *Il nous faut coordonner ce que nous faisons à travers le monde car nous avons des défis, qui vont en s'accroissant, pour sauvegarder la liberté religieuse et de conscience. Il est encourageant de voir ce qu'il est possible de faire lorsque nous mettons nos expériences en commun, pour mieux répondre aux besoins, tant de l'Église que du public, quant à ce droit fondamental* ».

« *Si nous mettons nos forces ensemble, nous pourrions vraiment accomplir quelque chose pour Dieu, le Dieu de la liberté. Nous avons des opportunités incroyables et nous devons les transformer en réalités* », a dit Williams Costa, directeur du PARL en Amérique du Sud.

Parmi les huit recommandations qui ont été votées et qui seront présentées aux administrateurs, on trouve celles qui doivent nous donner l'assurance que les directeurs des PARL et les responsables des Églises examinent la législation de leurs pays respectifs pour déterminer ses effets éventuels sur la liberté des individus et celle des cultes.

« *Les recommandations donnent, aux directeurs des PARL, des directives claires et une ligne de conduite pour les années à venir* », a dit Ray Coombe, coordonnateur des PARL pour la région Pacifique Sud.

D'autres réunions consultatives des départements sont planifiées pour les semaines à venir. Le congrès mondial de l'association de la liberté religieuse internationale se tiendra l'année prochaine en Afrique du Sud.

Fédération protestante de France

(FPF/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Paris, France - La Fédération protestante de France s'enrichit de 5 nouvelles Unions ou fédérations d'Églises

L'assemblée générale annuelle de la fédération protestante de France (FPF) s'est tenue dans ses locaux, à la Maison du protestantisme français, à Paris, les 11 et 12 mars. Cent personnes étaient présentes, dont 68 délégués votants représentant les Églises et organisations de la FPF.

Au cours de cette année, les délégués ont accepté cinq Unions ou fédérations d'Églises, après une période probatoire de deux ans. Ces nouvelles Églises, dont l'Église adventiste du septième jour, sont de sensibilité évangélique. L'assemblée générale de la FPF a ainsi voté l'adhésion définitive de :

- l'UFA (Union des fédérations adventistes de France), représentant 123 Églises, 88 pasteurs et 11 000 membres),
- le CEEF (Communion des Églises de l'espace francophone) : 28 Églises et 45 pasteurs,

- le CéPéE (Communion d'Églises protestantes évangéliques) : 10 Églises et 7 pasteurs,
- l'UAPM (Union des assemblées protestantes en mission) : 20 Églises, 23 pasteurs et 1 700 membres,
- L'UEPFF (Union des Églises protestantes Foursquare) : 7 Églises et 600 membres.

Ces différentes instances évangéliques et adventistes ont été admises avec plus de 2/3 des voix, conformément aux statuts de la FPF. Sur les 68 délégués votants, nous trouvons pour l'UFA : 63 voix favorables, 2 abstentions et 3 non. Pour la CEEF : 61 voix favorables, 3 abstentions et 4 non. Pour la CéPéE : 63 voix favorables, 2 abstentions et 4 non. Pour l'UAPM : 64 voix favorables, 1 abstention et 3 non. Pour l'UEPFF : 60 voix favorables, 3 abstentions et 5 non.

La Fédération protestante de France compte donc, à ce jour, 22 Églises et 81 CIOM (communautés, institutions, oeuvres et mouvements) et revendique donc, au total, quelque 900 000 fidèles.

« *Nous sommes tous évangéliques !* », s'est exclamé, devant l'assemblée générale, le pasteur Jean-Arnold de Clermont, président de la Fédération protestante de France, en rappelant que ce terme a été utilisé tout au long de l'histoire chrétienne. « *On a même initié, dans les médias, une distinction sémantique entre les Églises "évangélistes" (sic) et les Églises "évangéliques", les "mauvaises" et les "bonnes". Il y a de quoi sourire ou pleurer* ».

Pour le pasteur Jean-Arnold de Clermont, « *l'adhésion de ces nouvelles Églises est le résultat de 15 ans de dialogue et de la probation de deux ans, comme nous l'avons voté en 2003. J'aimerais souligner ce qui pourrait être considéré par certains comme une simple question interne alors qu'en réalité, le contexte de notre société ne nous autorise pas à en faire une question interne. Nous avons la conviction que la FPF est un lieu de débat mais aussi d'interpellation sur la société française. La FPF est le lieu où les Églises peuvent être des témoins au sein de la société. Nous sommes heureux que d'autres voix nous aient rejoints aujourd'hui pour débattre ensemble* ».

Interrogé par le rédacteur du BIA (Bulletin d'information adventiste), sur l'adhésion officielle de l'Église adventiste du septième jour de France, le pasteur Jacques Trujillo, président de l'UFA, (Union des fédérations adventistes de France), a affirmé : « Je ressens un sentiment de joie. Je suis convaincu par tempérament, mais aussi par conviction et par réflexion, que notre place est là et que nous avons un rôle à jouer au sein de la FPF. Mais j'éprouve aussi un sentiment de satisfaction face au travail accompli, aux multiples rencontres, débats, explications, etc... Ma satisfaction englobe les différents collègues adventistes et les différents interlocuteurs membres de la FPF. Enfin, je ressens un certain enthousiasme face à l'avenir et à ses promesses ».

La délégation adventiste était composée, dans cette assemblée générale annuelle, de 5 personnes : Jacques Trujillo, président de l'UFA, Jean-Paul Barquon, secrétaire général de l'UFA, Bernard Sauvagnat, directeur du pôle évangélisation, Paul-Louis Ferrandez, directeur du pôle jeunesse et Gilles Georges, président de la fédération adventiste du nord de la France.

(FPF/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France - Liberté religieuse, questions théologiques et éthiques : deux recommandations des délégués de la FPF

Avant la partie réservée à la clôture de l'Assemblée générale de la Fédération protestante de France, les délégués présents à la Maison du protestantisme, rue de Clichy à Paris, en ce dimanche 12 mars 2006, ont voté deux recommandations importantes :

Recommandation 1 :

« L'Assemblée générale de la Fédération protestante de France, réunie les 11 et 12 mars 2006, exprime son soutien à l'action de son président en faveur du respect effectif :

- de toutes les croyances (art.1^{er} de la Constitution) et de la diversité religieuse (article 22 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- de la liberté de religion, qui implique la liberté de manifester sa religion (article 9 de la Convention européenne de

sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ;

- de la garantie, par la République, du libre exercice des cultes (article 1^{er} de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 ;
- l'Assemblée générale approuve également les actions menées pour faire dire le droit lorsque toutes les autres possibilités d'intervention et de discussion ont été épuisées ».

Recommandation 2 :

« L'Assemblée générale de la FPF, réunie à Paris les 11 et 12 mars 2006, demande au Conseil de la FPF de favoriser et d'encourager le travail en commun de ses membres sur les thématiques indiquées à l'article 2.1 de la charte, notamment les questions théologiques et éthiques et les différentes conceptions ou pratiques ecclésiales ».

(Tahitipresse/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Papeete, Tahiti - Les protestants de Polynésie célèbrent l'arrivée de l'Évangile

Le 5 mars 1797, les premiers missionnaires, en provenance de Londres, arrivaient dans la baie de Matavai (côte Est de l'île), à Tahiti. Depuis, les Polynésiens de confession protestante célèbrent chaque année l'événement, qui fait l'objet d'un jour férié.

Le 5 mars 1797, 18 missionnaires de la « London Missionary Society » (LMS) sont arrivés à Tahiti à bord du « Duff », en vue d'évangéliser la région.

Le récit du navigateur Bougainville, en 1768, qui relatait la beauté, mais aussi les mœurs légères de la société polynésienne d'antan, a attiré l'attention de la « London Missionary Society », qui a interprété ces écrits comme autant de bonnes raisons d'aller apporter la Parole de Dieu. L'île de Tahiti a donc été désignée, par les membres de la LMS, comme terre de mission.

Dans les premières années de la présence des missionnaires, les conversions se faisaient attendre. Toutefois, vers 1815, la religion traditionnelle a perdu peu à peu du

terrain, grâce notamment à l'appui du roi Pomare II, qui s'est converti.

Aujourd'hui, le protestantisme, première confession « importée » en Polynésie, est la religion la plus importante.

Chaque année, des commémorations ont lieu dans les différents archipels, où des offices religieux sont célébrés.

Fédération évangélique de France

(FEF/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Paris, France – Droits de l'enfant et adoption

« La FEF, dans son communiqué du 7 février dernier, s'est réjouie des positions retenues par la Mission parlementaire d'information sur la famille et les droits de l'enfant, dans son rapport du 25 janvier 2006. Celui-ci soulignait en particulier :

- *L'altérité homme-femme doit continuer de fonder le mariage ;*
- *L'adoption conjointe ne saurait être accordée aux concubins de même sexe.*

La FEF craint, à la suite de la décision de la Cour de cassation du 24 février 2006, accordant la délégation parentale dans un couple homosexuel, que, par la voie judiciaire, les familles homo parentales parviennent à obtenir une existence légale.

Même si l'arrêt précise que la décision est prise « à condition de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant », celle-ci va à l'encontre des deux points soulignés plus haut.

La FEF redoute qu'à terme, les droits de l'enfant se substituent au droit de l'enfant.

Faut-il également craindre que la modification de la législation ne soit plus le résultat de décisions parlementaires, mais judiciaires ? ».

La FEF représente près de 725 lieux de culte, dont plus de 415 Églises locales.

Contact presse : Alain STAMP, chargé de communication. Courriel : a.stamp@lafef.com.

(FEF/ BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Montreuil, France - Création de la coordination protestante de Montreuil

Le 8 mars dernier, au temple protestant évangélique (CEP) de la rue Etienne Marcel, à Montreuil, les représentants de six Églises protestantes montreuilloises se sont réunis pour adopter une charte en vue de créer la coordination protestante de Montreuil. Selon la charte, elle a une double vocation :

1. Être un lieu de rencontre, de contact et d'échange entre les responsables des Églises, pour une information mutuelle et d'éventuelles actions au sein de la ville.
2. Être une plateforme de dialogue avec les autorités de la ville.

Parmi les membres fondateurs se trouvent :

- trois Églises membres de la Fédération protestante de France (FPF) :
 - l'Église réformée de Vincennes/ Montreuil,
 - l'Église protestante évangélique de Montreuil (CCPE - Églises de Réveil),
 - l'Église protestante évangélique (NPJC) ;
- une 4^e Église actuellement en pourparler pour devenir membre de l'Église apostolique, qui est également à la FPF, l'Assemblée évangélique Le Rocher (CEAF - Communauté des Églises d'expression africaine en France) ;
- deux Églises appartenant à la Fédération évangélique de France (FEF) :
 - l'Église protestante évangélique « le CEP » (CAEF - Communautés et assemblées évangéliques de France),
 - le Centre missionnaire évangélique (Union des Églises évangéliques haïtiennes et afro-caraïbéennes).

Un contact a été pris avec la mairie de Montreuil en vue d'organiser une rencontre entre les membres de la CPM et le député-maire, Jean-Pierre Brard, dans les mois à venir, où il serait question, entre autres, des lieux de culte protestants à Montreuil. En effet, M. Brard a évoqué la possibilité d'une aide municipale à la construction de lieux de cultes, autorisée par la loi sous forme de baux emphytéotiques ou de garanties de prêts, comme cela a été fait pour les communautés musulmane et juive. Toutefois, l'idée d'un lieu de culte commun pour les protestants à Montreuil ne paraît ni souhaitable ni envisageable, vu leur diversité et la complexité d'une telle exploitation commune. DN

Nouvelles œcuméniques

(ENI/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Bielefeld, Allemagne – Les chrétiens se préparent à accueillir les visiteurs à l'occasion de la coupe du monde de football

Les Églises protestantes et catholiques romaines allemandes se préparent à offrir l'hospitalité aux équipes et visiteurs qui viendront en Allemagne pour la coupe du monde de football, du 9 juin au 9 juillet 2006. Le slogan officiel de la coupe du monde est : « *Le rendez-vous de l'amitié* ». Les rencontres seront retransmises sur de grands écrans dans les paroisses.

« *En tant qu'Église, nous voulons contribuer au succès de la coupe du monde et témoigner de notre hospitalité envers le monde* », a déclaré, aux journalistes, le cardinal Karl Lehmann, président de la conférence épiscopale allemande.

L'Église évangélique d'Allemagne (EKD) projette de nombreuses activités durant la coupe de la FIFA. « *Le jour d'ouverture, les Églises catholiques romaines et protestantes célèbreront un service œcuménique* », a précisé Silke Fauzi, porte-parole de l'EKD.

Par ailleurs, les Églises et leurs organismes d'assistance sociale mettront sur pied des programmes dans les villes où se tiendront les rencontres. L'Église catholique romaine

prévoit un accompagnement pastoral qui sera prodigué par des gens parlant la langue des visiteurs et des joueurs.

« *L'ouverture de nos Églises s'inscrit dans le cadre de cet accueil* », a expliqué le cardinal Lehmann. Les Églises catholiques et protestantes ont publié des brochures contenant des prières et des suggestions pour les services religieux avec les visiteurs étrangers. De nombreuses paroisses inviteront leurs membres à suivre les rencontres sur des grands écrans, et l'EKD a prodigué des conseils sur l'obtention des droits de retransmission pour ces rassemblements publics.

Cependant, les Églises ont averti que la coupe du monde ne devrait pas autoriser les commerces à rester ouverts « *le dimanche et les jours fériés. L'hospitalité ne dépend pas de l'extension des heures d'ouverture des commerces* », a déclaré le cardinal Lehmann.

Liberté religieuse

(Londonien Mirror/ WorldNet Daily/BIA) Dammarie-lès-Lys, France

Londres, Angleterre – Une compagnie aérienne très scrupuleuse pour ne pas choquer les croyants musulmans

Une compagnie aérienne britannique interdit désormais à ses employés d'emporter une Bible, de porter des crucifix ou des médailles de St Christophe sur les vols vers l'Arabie Saoudite, pour ne pas offenser les musulmans. Cette compagnie, la *British Midland International*, a aussi demandé à son personnel féminin de marcher deux pas derrière leurs collègues masculins et de se couvrir de la tête aux pieds avec une robe, connue sous le nom d'abaya, rapporte le quotidien londonien *Mirror*.

Toute pratique publique du christianisme est interdite en Arabie Saoudite. Les ours en peluche et autres jouets représentant des animaux sont également interdits.

Des responsables de la compagnie aérienne, interrogés par le journal, expliquent que le royaume islamique possède

des lois très strictes, ainsi qu'une police religieuse très active, qui interdisent toute pratique publique du christianisme et toute représentation d'animaux.

Phil Shepherd, porte-parole de la compagnie, a déclaré : « *En répondant aux attentes et aux demandes de nos clients, nous devons respecter les coutumes du pays de destination* ».

Une employée, qui souhaite rester anonyme, a dit au quotidien *Mirror* : « *Il est scandaleux de devoir respecter leurs croyances quand ils ne sont pas préparés à respecter les nôtres* ». L'employée raconte qu'elle porte constamment un crucifix, reçu de sa grand-mère peu avant son décès.

(ENI/BIA) Dammarie-lès-Lys, France
Vancouver, Canada – Autorisation du port du kirpan pour les jeunes sikhs

Des responsables religieux se félicitent de la décision de la Cour suprême du Canada d'autoriser le port du kirpan. Une décision de cette Cour vient d'annuler un précédent jugement de la Cour d'appel du Québec, interdisant aux jeunes sikhs de porter le kirpan à l'école, un poignard symbolique dans cette religion, décision qui a été approuvée par les représentants des autres religions.

Un étudiant sikh avait contesté l'action d'une école de Montréal qui interdisait de porter le kirpan. Or, pour les sikhs orthodoxes, le port du kirpan reste une pratique exigée par leur foi. « *Une interdiction totale de porter le kirpan à l'école diminue la valeur de ce symbole religieux et laisse entendre que certaines pratiques religieuses ne méritent pas la même protection que d'autres* », a déclaré Louis Charron, l'un des juges, dans son jugement rendu public le 2 mars.

Pour Karen Hamilton, secrétaire générale du conseil des Églises du Canada, contactée

par le correspondant d'ENI, « *en tant que conseil, il serait tout à fait clair que nous comprenions profondément l'importance des symboles religieux. Les croyants apprécient, comprennent et évoquent l'importance des symboles religieux* ».

Quant au Congrès juif du Canada, il estime que « *les individus sont autorisés à suivre leurs pratiques religieuses, à moins qu'il n'y ait une raison déterminante de ne pas le faire, et tant qu'il existe une croyance sincère que ces pratiques sont une exigence de la foi* ».

L'école de Montréal avait interdit le kirpan pour des questions de sécurité. Sa décision avait été soutenue par la Cour d'appel du Québec. Cependant, par un jugement unanime, les huit membres de la Cour suprême ont déclaré que l'interdiction décidée par l'école de Montréal était une atteinte aux droits garantis par la charte des droits accordés par la constitution canadienne aux communautés comme aux 300 000 sikhs du pays.

« *J'espère sincèrement que cette décision réglera la question une fois pour toutes* », a déclaré Palbinder Shergill, conseiller de la branche canadienne de l'Organisation sikhe mondiale.

Les écoles de plusieurs provinces canadiennes autorisent le port du kirpan, à condition qu'il soit rangé dans un étui, ce qui, pour Palbinder Shergill, est une condition acceptable.

La coutume de porter un kirpan remonte à 1699, lorsque le gourou Gobind Singh a décidé que les sikhs devraient toujours porter le kirpan, qui peut être aussi bien une épée d'un mètre de long qu'un couteau de 10 centimètres.

Commission paritaire
Dépôt légal

62 409
N° 79 – CAB – 019
Préfecture de Seine-et-Marne

Abonnement
d'un an

France 11 €
Dom 12 €
Tom 15 €
CEE et Suisse 18 €
Autres pays et abonnement en cours d'année :
nous consulter.
Au nom du « BIA »
CCP – La Source 46 727 83 C

Règlement